

Mont-Laurier, le 3 octobre 2002

Madame Sylvie Girard
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Présidente de la Commission d'enquête
sur le projet de déviation de la route 117 à L'Annonciation
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Impacts sur le cerf de Virginie du projet de déviation de la route 117 à
L'Annonciation**

Madame la présidente,

À la demande de la Commission, j'ai analysé les cartes relatives au sujet en titre, soit les cartes 2.3 et 4.1. Les observations suivantes en ressortent en ce qui concerne le cerf.

Le ravage de cerf de Virginie traversé par le chemin allant vers le lac Paquet représentait une superficie de 0,2 km² en 1994, année de l'inventaire. Un ravage de cette ampleur est plutôt considéré comme une pochette et n'est pas reconnu comme permanent. De plus, nous avons traversé le corridor à l'étude à une occasion lors d'un inventaire en mars 1999 et n'avons noté aucun signe de présence de cerfs. Ceci ne peut confirmer l'absence de cerfs en hiver dans ce secteur, mais suggère à tout le moins que la pochette observée en 1994 n'a pas pris d'expansion. A titre de renseignement, on considère qu'une pochette de cette dimension pourrait être occupée par quelques cerfs, soit 2-3 (0,2 km² à 10 cerfs/km²). L'importance de l'impact peut donc être considéré comme faible.

Il existe des concentrations plus importantes de cerfs à l'est du secteur d'étude (ravage de La Macaza) mais celles-ci ne sont pas touchées par le projet.

N'hésitez pas à me contacter si d'autres aspects méritent une attention particulière

Michel Hénault, biologiste

Gélinas, Monique

L'Annonciation

6211-06-0H5

Envoyé: Renaud, Michel (R15)
17 octobre, 2002 11:56
À: Gélinas, Monique
Cc: Hénault, Michel
Objet: Complément d'information projet de contournement de L'Annonciation: cerf de Virginie

Madame

Vous trouverez ci-joint sous format électronique le complément d'information concernant l'aire de confinement du cerf de Virginie que nous avons transmis à Mme Sylvie Girard, présidente de la Commission d'enquête, le 8 octobre dernier .

Je profite de l'occasion pour préciser à la Commission que les inventaires aériens du cerf de Virginie doivent respecter certaines conditions de réalisation. Parmi celles-ci nous désirons mentionner qu'il doit y avoir plus de 50 cm de neige au sol dans la région. Dans l'éventualité d'une chute de neige de 10 cm et plus nous devons différer notre inventaire de 24 heures. Par ailleurs si l'inventaire aérien était réalisé annuellement ce site apparaîtrait peut-être plus régulièrement. Mais pour l'essentiel notre avis demeure le même que sur la note ci-jointe.

En terminant il est important de préciser que les activités de nourrissage modifient le comportement des cerfs de Virginie .

Nous demeurons disponible pour plus de détails si vous le jugez à propos. Veuillez agréer Madame Gélinas mes salutations distinguées.

Michel Renaud biologiste

Société de la faune et des parcs
Direction de l'aménagement de la faune
Laurentides

737, rue de la Pisciculture
Case postale 478, succursale Saint-Faustin
Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 2G0

Tél: (819) 688-2050, poste 235 Téléc:(819) 688-2015
michel.renaud2@fapaq.gouv.qc.ca



Contournement
L'Annonciation R...